

PV CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 30 AVRIL 2026 A 18H00

Etaient présents : M MOREL – MME MARESCAUX – MME MALLEM – MME ABBRUZZO – MME RIGAUD – MME LORNE – M ROUBAUD – MME CORTE – M GIACARDI – M CECCONI – MME THORELLE– MME CONSTANT

Procurations : MME REYNAUD A M CECCONI – MME VINCINAUX A MME RIGAUD

Absents : MME OLIVON – MME BADALAMENTI

Secrétaire :René CECCONI

ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Rapporteur : Claude MOREL

Après avoir fait l'appel de chaque nom, le quorum étant atteint, Monsieur le Président ouvre la séance et désigne le secrétaire de séance. M CECCONI se porte volontaire.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

L'élection du secrétaire de séance est approuvée à l'unanimité.

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 - APPROBATION

Rapporteur : Isabelle MARESCAUX

Le vote du CFU constitue l'arrêté des comptes. Le Conseil d'Administration doit se prononcer sur le CFU 2025 avant le 30 juin 2026. Le rapport de présentation du CFU est présenté à l'assemblée délibérante sous la présidence de Mme Isabelle MARESCAUX, Vice-Présidente du CCAS.

Après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré, M. le Président étant sorti au moment du vote, le conseil d'administration délibère sur le compte financier unique de l'exercice 2025.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Le CFU 2025 est adopté à l'unanimité.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025

Rapporteur : Claude MOREL

Après avoir examiné et adopté ce jour le compte financier unique de l'exercice 2025, le conseil d'administration doit se prononcer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de cet exercice budgétaire.

Constatant que le compte financier unique 2025 présente un excédent de fonctionnement de 15372 €, il est proposé aux membres du conseil d'administration d'affecter ce résultat (voir tableau dans proposition de délibération).

Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

L'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 est adopté à l'unanimité.

APPROBATION BUDGET PRIMITIF 2026

Rapporteur : Claude MOREL

Le projet de budget primitif 2026 a été établi en tenant compte des orientations budgétaires présentées au Conseil d'Administration lors de sa séance du 15 avril 2026 et ajusté à la suite des notifications CAF de prestations de service unique pour la crèche et le RPE reçues postérieurement au débat d'orientations budgétaires.

Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

Le budget primitif 2026 est adopté à l'unanimité.

Fin du Conseil d'Administration à 19h30.